



**ATTESTATION DE SUPERFICIE PRIVATIVE
DE LOT DE COPROPRIETE**

selon l'article 46 de la loi 65-557 du 10 juillet 1965

Selon l'article 46 de la loi 65-557 du 10/07/1965
et articles 4-1, 4-2 et 4-3 du décret 67-223 du 17 mars 1967

Certificat de superficie Loi Carrez n° 17557

Demandeur : BNP PARIBAS SA
16 bd des Italiens
75009 PARIS

Propriétaire : [REDACTED]

Lieu de mesurage : 64 rue Chabot Charny
21000 DIJON
Appartement T1, étage : 1er, lot 6

Date de visite : Jeudi 5 Novembre 2020

SUPERFICIES RELEVÉES POUR L'ENSEMBLE DU BIEN

Pièces	Superficie Carrez	Surface ou annexe non comptabilisée (m ²)
cuisine	5,66	
séjour	16,83	
sdb	4,33	
Superficie Loi Carrez	26,82 m²	

(vingt six mètres carrés quatre-vingt deux)

Observations : Le règlement de la copropriété ne nous a pas été soumis, la responsabilité du Cabinet se voit dérogée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles désignées par le demandeur.
rappel : La présente attestation est exclusivement délivrée en vue de la proche mutation des biens ci-dessus par le propriétaire demandeur ci-dessus nommé, dans leur état actuel et à la date d'aujourd'hui. En aucun cas elle ne pourra être utilisée à d'autres fins comme particulièrement à l'occasion d'une mutation ultérieure.

Date d'émission : DIJON le 6 Novembre 2020

Opérateur de repérage : ELISABETH PERNOT

Le présent document et son contenu sont protégés par les règles de la confidentialité de notre profession. Toute communication, copie ou révélation de son contenu à d'autre que le(s) destinataire(s) est strictement interdit. Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité. La reproduction d'extraits est interdite sans notre accord préalable. Au cas où ce document ne vous serait pas destiné, nous vous remercions de nous en aviser immédiatement par téléphone et de nous le retourner par voie postale, à nos frais, sans en conserver de copie.